

Estimation des retombées fiscales locales du projet en phase d'exploitation

Dans le cadre de l'étude de mesure des retombées économiques du projet, réalisée par la CCI Pau Béarn, une estimation des retombées fiscales locales a été faite.

Cette estimation a été faite à partir des montants des investissements immobiliers prévisionnels connus à date par Elyse Energy. Les montants annoncés correspondent aux revenus susceptibles d'être générées en phase d'exploitation.

L'estimation a été faite à partir des deux principales recettes fiscales locales récurrentes associées à l'exploitation d'un site industriel : la taxe foncière sur les propriétés bâties (**TFPB**) et la cotisation foncière des entreprises (**CFE**). Les autres impositions, taxes ou contributions susceptibles d'être associées au projet n'ont pas été intégrées dans le périmètre de l'estimation.

Afin de tenir compte des incertitudes inhérentes à un projet encore en développement, deux approches complémentaires ont été mobilisées : une méthode simplifiée fondée sur des ratios observés pour des projets industriels comparables et une méthode reposant sur les principes de calcul utilisés pour la fiscalité des établissements industriels. Les deux approches conduisent à des résultats convergents.

Résultat clé

Les simulations réalisées par la CCI Pau Béarn conduisent à estimer que le projet pourrait générer, en phase d'exploitation, **de l'ordre de 1 million d'euros de recettes fiscales locales par an**. Ces retombées bénéficieraient à la fois à l'intercommunalité et aux communes de Mourenx, Pardies, Noguères et Bézingrand accueillant les différentes composantes du projet. Compte tenu des règles actuelles de répartition de la fiscalité locale, plus de la moitié des retombées fiscales estimées reviendrait à l'intercommunalité. Le reste serait réparti entre les communes accueillant les différents sites du projet.

A cette fiscalité locale s'ajoute la fiscalité nationale, avec notamment la TVA générée sur l'activité du site ainsi que l'impôt sur les sociétés qui contribuent au budget de l'Etat au-delà des seules retombées territoriales.

Précautions d'interprétation

Les résultats présentés constituent des ordres de grandeur à vocation informative. Ils reposent sur les données techniques et financières disponibles à la date de l'étude ainsi que sur les hypothèses retenues pour les simulations.

Les caractéristiques du projet, le montant des investissements effectivement réalisés, le périmètre des installations, les éventuels dispositifs d'exonération ou de dégrèvement applicables ainsi que l'évolution future des taux de fiscalité locale sont susceptibles de faire évoluer les montants présentés.

En conséquence, cette estimation ne constitue pas une prévision fiscale définitive. Le calcul des bases imposables et des impositions effectivement dues relève exclusivement de l'administration fiscale.